

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont : la S.P.R.L Maison Près la Tour (représentée par Mr Dumont), dont les bureaux sont situés : rue Simonom 12 à 4000 Liège.

Le bien concerné est situé Rue des Frères Mineurs, 1 à 4500 Huy et cadastré division 1, section B n°340A, 343H et 342T.

Le projet porte sur : la **Restauration de la Maison Près la Tour.**

Il présente les caractéristiques suivantes et est soumis à enquête pour les motifs suivants :

« **Application de l' Art. R.IV.40-1. § 1er. 6° du CoDT : la transformation d'un bien classé.** »

Le dossier peut être consulté, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : **Service Urbanisme, rue des Frères Mineurs à Huy :**

- Les jours ouvrables de 8h à 12h30
- Une permanence peut être organisée (sur **rendez-vous** pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme au numéro de téléphone 085/21,78,21 ou par mail urbanisme@huy.be) les jeudis 20 et 27 août 2020, de 14 à 20 h.

Afin de recevoir le public dans les meilleures conditions de sécurité possibles dans les circonstances actuelles relatives au Covid-19, un seul citoyen à la fois peut être accueilli au sein du bureau. La prise de rendez-vous est dès lors à privilégier pour toute consultation.

Des explications sur le projet peuvent également être obtenues auprès de ce même service : téléphone 085/21.78.21 – mail : urbanisme@huy.be

L'**enquête publique** est organisée du **27 juillet 2020 au 31 août 2020** (ces mesures de publicité étant en effet suspendues, conformément aux dispositions du CoDT, du 16 juillet au 15 août)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Grand'Place 1 à 4500 Huy
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@huy.be
- remises au bureau de l'Urbanisme, rue des Frères Mineurs à Huy

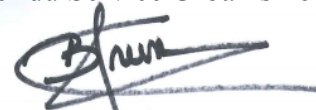
Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Le courrier postal ou électronique portera la mention suivante : **Enquête publique - Dossier 10.671**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, pendant la même période, de préférence **sur rendez-vous**, auprès du Service de l'Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Cette séance de clôture d'enquête publique aura lieu le 31 août 2020 à 10 heures.

Pour le Collège, la personne déléguée

Chef du Service Urbanisme



Mme Ludgarde BRUN

